



Port de plainte suite AT, suite professionnelle délicate

Par **roroland**, le **22/04/2017** à **18:39**

Bonjour,

Le 03/02/16, je chutais sur mon lieu de travail, au pied d'une cellule de refroidissement inadaptée à la cadence de prod et qui avait fabriqué de la glace au sol durant la nuit précédent mon intervention.

Après la première rotation de refroidissement des 2 échelles de nourriture, j'ouvre la porte pour récupérer la marchandise. Plaque de glace au sol, chute : résultat des courses, AT rupture des ligaments croisés antérieurs, ligament latéral externe hs : je suis tombé de tout mon poids sur la partie latérale de mon genou !

Déclaration d'AT faite dans les règles, seulement, j'étais en CDD jusqu'au 30/04/16, toujours en AT je n'ai donc pas été renouvelé, alors qu'il était question d'un CDI.

Grosse galère avec le CH de Challans (85), opération pas opération, IRM... Je me prends en main et consulte un chirurgien Nantais renommé : Opération obligatoire car ligaments hs, tiroir hors norme, genou se défilant latéralement sur sol glissant ou instable. Greffe du ligament latéral ext en plus de la réparation des ligaments croisés, intervention sur les ménisques... résultat des courses : opération "Nickel" avec 300 euros de dépassement d'honoraires. Arrêt de travail jusqu'au 24/10/16.

Evocation du problème avec la CPAM (je suis cuisinier et la position debout est délicate, notamment sur carrelage souvent humide), pas de réponse... redemande de voir un médecin conseil... pas de réponse !

Aujourd'hui, j'ai épuisé mes droits au chômage, je suis donc au RSA avec ce genou bien mieux mais pas stable. Quels sont mes recours et envers qui ? merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **22/04/2017** à **19:08**

Bonjour,

Il faut saisir la CPAM pour la faute inexcusable de l'employeur.

Ici la technique et la procédure à mener:

<http://www.juritravail.com/Actualite/accident-du-travail/Id/132041>

Demandez à votre médecin traitant d'ouvrir un dossier "handicap" auprès de la MDPH de Vendée:

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) - ...

Hôtel du département, Rue Foch, 85923 La Roche sur Yon.

Bonne chance.